

126 B

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 AVENUE JULES CANTINI
13006 MARSEILLE
828 956 441 RCS MARSEILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
DU 17 JUILLET 2024**

L'an 2024,
Le 17 juillet,
A 10h00,

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts de la société, Monsieur Tomer ARDITTI, en sa qualité de représentant légal de la société SOFIMARD, gérante, prend les décisions relatives à

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,

PREMIERE DECISION

La gérante décide de transférer le siège social du 25 AVENUE JULES CANTINI, 13006 MARSEILLE au 20 BOULEVARD PEBRE 13008 MARSEILLE, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, la gérante décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 4- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **20 BOULEVARD PEBRE 13008 MARSEILLE**

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même commune ou des communes limitrophes par simple décision de la gérance qui est habilitée à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Tomer ARDITTI
Société SOFIMARD
Gérante